



République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 12 avril 2024

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 21/03/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
<b>Présents :</b> 8	
<b>Votants :</b> 9	<b>Présents :</b> Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY
<b>Pour :</b> 9	
<b>Contre :</b> 0	<b>Représentés :</b> Jean-Pierre ROUSSEL par Catherine MAISONNEUVE
<b>Abstentions :</b> 0	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b> Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON
	<b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Pierre BABUT

---

### Objet: APPROBATION DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2024 - DE\_2024\_014

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024.

Fait et délibéré à Veyrières, le 12 avril 2024.



Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_



AGED  
Dépôt PREFECTURE DU CANTAL

---

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
015-211502547-20240412-DE 2024\_014-DE